



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 janvier 2010**

Délibération n° 2010-1234

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4° - Lyon 5° - Lyon 9°

objet : Quartiers de la Croix-Rousse, des pentes de la Croix-Rousse, du Vieux Lyon et de la Duchère -
Participation à l'entretien des espaces conventionnés - Année 2010

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Coste

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillionel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoïn), MM. Darne JC. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Llung), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Palleja.

Séance publique du 11 janvier 2010**Délibération n° 2010-1234**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4° - Lyon 5° - Lyon 9°

objet : **Quartiers de la Croix-Rousse, des pentes de la Croix-Rousse, du Vieux Lyon et de la Duchère - Participation à l'entretien des espaces conventionnés - Année 2010**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 décembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine a signé avec la ville de Lyon, l'Etat, le département du Rhône, la région Rhône-Alpes et la Caisse d'allocations familiales un contrat urbain de cohésion sociale.

La direction de la propreté a proposé à la ville de Lyon de mettre en place des opérations de réinsertion ayant pour support l'entretien d'espaces dans un contexte d'une forte déclivité et d'étroitesse des voies ainsi qu'un patrimoine architectural à préserver.

Par délibération n° 2007-4389 en date du 10 septembre 2007, le Conseil a autorisé la conclusion d'une convention afin de fixer le cadre d'intervention de la Ville au titre des actions de réinsertion.

Depuis, il est apparu que des espaces complémentaires pourraient être traités de manière similaire, notamment les traboules du Vieux Lyon, la place Tabareau, la place du marché sur le plateau de la Duchère et des micro-espaces à ses abords. Il était également opportun, pour rationaliser l'organisation, d'associer au nettoyage des espaces l'enlèvement des encombrants déposés et des dépôts sauvages.

Aussi est-il proposé de porter le montant de la subvention de 36 000 € à 84 000 € pour l'année 2010. Les autres clauses de la convention restent inchangées ;

Vu ledit avenant ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant portant le montant de la subvention de 36 000 € à 84 000 € pour l'année 2010, à intervenir avec la ville de Lyon.

2° - Autorise monsieur le président à le signer.

3° - Les dépenses de fonctionnement correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2010 - centre de gestion 5830 - compte 628 780 - fonction 813.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2010.